

AVIS D’AFFICHAGE

relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-3 et L2131-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que l’article L311-9 du code des relations entre le public et l’administration, la liste suivante des délibérations du Bureau examinées en séance est affichée et mise à la disposition du public sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, www.m2a.fr :

**Communauté d’Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)**

(Convocation envoyée le 13 février 2024)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2024 À 17 H 30

Sous la présidence de Fabian JORDAN

Quorum pour 59 élus en exercice : 30 élus présents.

PRESENTS (40) : Mme AGUDO-PEREZ, Mme BAECHTEL (à partir du point 9°), M. BEHE, M. BELLONI, M. BERGDOLL, Mme BONI DA SILVA (à partir du point 2°), M. BOUILLÉ, Mme BUCHERT (jusqu’au point 17° compris), M. BUX (à partir du point 14°), M. COUCHOT, M. DUSSOURD, M. ENGASSER (à partir du point 2°), M. FUCHS, Mme GERRER, M. GOEPFERT (à partir du point 2°), M. GUTH, M. HAGENBACH, M. HARTMANN, M. HILLMEYER, Mme JENN, M. JORDAN, M. JULIEN, Mme KEMPF, M. LAUGEL, M. LECONTE, M. LOGEL, Mme LUTOLF-CAMORALI, Mme LUTZ, Mme MEHLEN, Mme MEYER, M. MOR, M. NEUMANN, Mme RAPP (à partir du point 2°), M. RICHE, M. SALZE (à partir du point 2°), Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. STURCHLER (à partir du point 2°), M. TORANELLI et M. VIOLA.

EXCUSES / ABSENTS (6) : M. EHRET, M. MENSCH, Mme MOTTE, M. SCHILLINGER, M. WOLFF et Mme ZELLER.

PROCURATIONS (13) : M. BITSCHENE à M. MOR, Mme DHALLENNE à M. GOEPFERT, Mme GOETZ à M. BOUILLÉ, Mme GOLDSTEIN à M. VIOLA, M. GREILSAMMER à M. SCHILDKNECHT, M. HOMÉ à Mme LUTOLF-CAMORALI, M. LIPP à M. STURCHLER, M. NICOLAS à M. COUCHOT, M. ONIMUS à M. HARTMANN, M. RICHARD à Mme BUCHERT, Mme SORNIN à M. ENGASSER, Mme TALLEUX à Mme MEYER et M. TRIMAILLE à Mme LUTZ.

Les membres du Bureau ont adopté les délibérations suivantes :

1° Désignation du secrétaire de séance

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

- Eau

2° 2262B Convention de prestation de services avec Saint-Louis Agglomération pour l'exercice de la compétence eau sur la commune de Dietwiller (06/5.7.9/2262B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3° 2263B Conventions de prestation de services pour l'exercice de la compétence eau (06/5.7.9/2263B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4° 2270B Gestion du réseau d'eau potable à Ruelisheim : versement d'une subvention exceptionnelle (412/7.5.7/2270B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Environnement et énergie

5° 2214B Achat de quotas d'émission CO2 pour la Centrale thermique de l'Illberg (4300/1.1.4/2214B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

6° 2269B Parc Véhicules : passation d'un accord-cadre pour la fourniture de carburants en vrac (414/1.1.1/2269B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Transport

7° 2084B

Port de plaisance : subvention à la Ville de Mulhouse pour l'étude de requalification (542/7.5.5/2084B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

8° 2204B

Challenge vélo Mulhouse Alsace Agglomération : règlements et attribution d'une subvention dans le cadre du challenge vélo (5411/7.5/2204B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

9° 2276B

Aménagement d'un itinéraire cyclable et piéton reliant les communes de Chalampé et de Neuenburg-am-Rhein : avenant n°2 à la convention avec la Collectivité européenne d'Alsace (5412/7.5.5/2276B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

10° 2281B

Gestion d'une flotte de vélos à assistance électrique sur le territoire de l'agglomération mulhousienne (5412/1.1.2/2281B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS

- Enfance

11° 2200B

Structures Petite Enfance : versement d'avances sur subventions au titre de l'année 2024 (232/7.5.6/2200B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

12° 2234B

Structures périscolaires : versement d'avances sur subventions au titre de l'année 2024 (231/7.5.6/2234B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

13° 2236B

Marchés publics : marché de restauration pour les sites périscolaires et multi-accueils de l'agglomération - années scolaires 2023/2027 (2342/1.1.3/2236B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

14° 2268B

Extension des locaux périscolaires du site René Cassin à Lutterbach - modification des modalités de versement de la participation de Mulhouse Alsace Agglomération à la commune de Lutterbach (231/1.3.2/2268B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Citoyenneté

15° 2199B

Aventure Citoyenne : subvention à l'association THEMIS au titre de l'année 2024 (232/7.5.6/2199B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE

- Emploi

16° 2188B

Nouvelles économies - dotation du Prix Courts-Circuits 2023 (522/8.6/2188B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

- Développement économique

17° 2196B

Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE) : convention de partenariat 2024 (521/7.5.7/2196B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

18° 2213B Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) :
convention de partenariat 2024
(521/7.5/2213B)

La délibération du Bureau est adoptée à
l'unanimité des suffrages exprimés.

- Urbanisme et aménagement

19° 2252B Zone d'activités économiques : cessions de
terrains à Bantzenheim (LES DEUX RIVES)
(534/3.2.1/2252B)

La délibération du Bureau est adoptée à
l'unanimité des suffrages exprimés.

20° 2265B Projet DMC - marché public de travaux de
dépollution (5302/1.1.1/2265B)

La délibération du Bureau est adoptée à
l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPÉRATION

- Finances

21° 2264B Dotation de Soutien à l'Investissement Local
(DSIL) 2024 : proposition d'opérations
(31/7.5.8/2264B)

La délibération du Bureau est adoptée à
l'unanimité des suffrages exprimés.

22° 2271B Politique sociale de l'habitat : garantie
communautaire d'emprunt à hauteur de 100 %
en faveur de la SOMCO dans le cadre de
l'opération Cité Brustlein - rue de Thann et rue
de Moosch à Mulhouse (313/7.3/2271B)

La délibération du Bureau est adoptée à
l'unanimité des suffrages exprimés.

23° 2275B Politique sociale de l'habitat : garantie
communautaire d'emprunt à hauteur de 100 %
en faveur de Habitats de Haute-Alsace dans le
cadre de l'opération 19-23 rue de Reims à
Kingersheim (313/7.3/2275B)

La délibération du Bureau est adoptée à
l'unanimité des suffrages exprimés.

- Ressources humaines

24° 2226B

Mise à disposition de personnel de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de l'Amicale de la Ville de Mulhouse et de Mulhouse Alsace Agglomération (322/4.1.4/2226B)

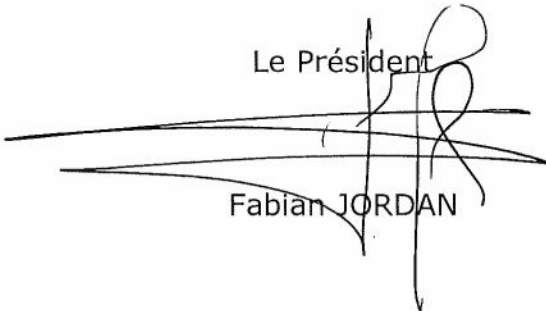
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

25° 2239B

Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels (322/4.2.1/2239B)

La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fin de l'étude des délibérations du Bureau à 18 h 18.

Le Président

Fabian JORDAN

- **Les délibérations de séance sont consultables sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération : www.m2a.fr.**
- **Les personnes intéressées peuvent demander communication des délibérations de séance au Secrétariat des assemblées délibérantes de Mulhouse Alsace Agglomération, Maison du Territoire 9 avenue Konrad Adenauer - Sausheim, 3^{ème} étage, bureau n°308.**